

DE08 - Les installations, ouvrages, travaux et activités

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit de l'environnement

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Respecter les procédures d'autorisation / déclaration des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) ayant un impact sur l'eau
- Constituer un dossier d'autorisation / déclaration d'IOTA
- Appliquer la réglementation en vigueur (fonctionnement des IOTA, mise à l'arrêt définitif)
- Prévenir les contentieux et les sanctions applicables

Programme

1. Les bases de la procédure
2. La procédure de déclaration d'un IOTA
3. La procédure d'autorisation d'un IOTA
4. Le fonctionnement du IOTA et sa mise à l'arrêt définitif
5. Les contentieux et les sanctions applicables

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise
- Responsable Sécurité-Prévention

Pré-requis

- Acquisition

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.